

Nouveau décret Sécurité : en Italie, Meloni engage le bras de fer avec les ONG



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 06 janvier 2023

Source [Boulevard Voltaire] : Le 28 décembre dernier, le gouvernement italien mettait la dernière main à son décret-loi Sécurité dont le ministre de l'Intérieur Matteo Piantedosi est le maître d'œuvre.

L'objectif : freiner, limiter et encadrer l'immigration irrégulière à laquelle les ONG qui parcourent les mers pour secourir les migrants participent. Rappelons-le, [11,2 % des migrants clandestins](#) qui sont arrivés en 2022 en Italie ont accosté sur les côtes italiennes à bord des navires affrétés par les ONG, soit plus de 10.000 personnes sur les 101.000 comptabilisées pour la seule année 2022 - et seulement sur le sol italien.

Le président de la République Sergio Mattarella [vient de signer ce décret](#), le rendant effectif.

Que dit-il ?

Les procédures de demande d'asile et de permis de séjour seront simplifiées. Les navires affrétés par ces ONG devront adopter et respecter un code de conduite : « *Le transit et le stationnement de navires dans les eaux territoriales* » ne sont garantis que dans le but « *d'assurer le sauvetage et l'assistance à terre des personnes prises à bord pour protéger leur sécurité* ».

De plus, les navires doivent avoir – et pouvoir présenter - l'aptitude technique à la sécurité de la navigation. Dès l'opération de secours effectuée, les organisations humanitaires doivent très rapidement « *entamer les procédures pour demander la protection internationale, demander immédiatement aux autorités SAR [les zones Search and Rescue, NDLR] le port de débarquement et l'atteindre sans délai. Le capitaine doit informer les autorités italiennes de la manière dont les activités de recherche et de sauvetage des migrants en mer ont été menées et, en cas d'opérations multiples, les opérations qui suivent la première ne doivent pas compromettre les délais convenus pour atteindre la zone de sûreté portuaire.* »

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

06/01/2023 01:00